Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260226-202602003-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
26 FÉVRIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-SIX FÉVRIER 2026,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **13** Présents : 09 Votants : 12

Date de la convocation : 22/01/2026

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, JEUDY Vincent, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra.

ABSENTS :
DANQUERQUE Christophe, procuration à M. LANGLAIS le 23/02/2026 ; BIGOT Servane ; DORSO Cédric, procuration à R. ROSSET le 23/02/2026 ; RAULO Dominique, procuration à P. BOUILLARD, le 20/02/2026.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Madame le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 00.

SECRETAIRE de séance : Sandra LONCLE est élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 29/01/2026 (communiqué par messagerie le 02/02/2026 à 14h23).

AJOUTS D'UN BORDEREAU A L'ORDRE DU JOUR :
Madame le Maire demande au conseil son accord pour l'ajout d'un bordereau à l'ordre du jour de la séance.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE l'ajout du bordereau n°07 – « Convention d'adhésion au service mutualisé du SIG d'Arc Sud Bretagne ».

Délibération 2026 02 003

Construction de la nouvelle salle communale – mise à jour du tableau de financement et demande de financement auprès du conseil départemental

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°2025 05 001 du 22/05/2025 par laquelle le conseil municipal avait arrêté, en phase APD, l'enveloppe prévisionnelle du projet de construction de la nouvelle salle communale polyvalente à 1 692 000,00 € HT.
Le montant total des travaux était estimé à 1 703 000,00 € HT – valeur septembre 2025 en phase DCE.

Considérant l'attribution des marchés de travaux par délibération de ce jour et le montant total des travaux qui s'élève à 1 765 788,09 € HT / 2 118 945,71 € TTC,

Considérant par ailleurs le conseil la reprise annoncée pour 2026 par le Conseil Départemental du Morbihan, de son programme de financement des collectivités par le biais du Programme de Solidarité Territorial (PST).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 12 voix pour – 0 abstention – 0 contre :

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260226-202602003-DE

- De **SOLLICITER** les financements du Conseil départemental au titre de l'exercice 2026 et autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires au dossier ;
- De **RÉACTUALISER** le montant des dépenses liées à l'opération, suivant le tableau ci-joint :

Coût du projet (en €)	
Travaux construction	**1 765 788,09 €**
Travaux Construction bâtiment =	*1 539 422,44 €*
Travaux aménagement – VRD =	*226 365,65 €*
Etudes (études pré-opérationnelles, honoraires techniques)	**199 262,00 €**
Frais annexes (raccordements, actualisations/révisions…)	**189 522,00 €**
TOTAL H.T. =	**2 154 572,09 €1€**

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Régine ROSSET

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____